

## **REUNION PUBLIQUE SUR LE PPRT de Rhodia à Saint Léger le 25 juin 2012**

Cette réunion avait été annoncée dans la presse et dans le Vivre à Melle mais pourtant, elle n'a pas déplacé les foules. Nous étions une petite trentaine dans la salle dont Sylvie et moi pour CIMES.

C'est Monsieur Boyer, secrétaire de la préfecture qui a fait la présentation de cette réunion :  
Explications de ce qu'est un PPRT (obligatoire depuis l'accident Séveso Toulouse)

Un PPRT entraîne des prescriptions qui peuvent être variées tant sur l'urbanisme que sur les travaux du bâti existant.

Les risques ne seraient pas importants sur le voisinage mais seraient importants à l'intérieur du site. Les précautions seront le moins pénalisantes possible sur les 3 communes concernées : Saint Léger, Melle et Pouffond. Il faut que soient conjuguées la sécurité de la population et la bonne santé économique.

Une enquête publique aura lieu en automne.

Interventions de la DREAL et de la DDT des Deux Sèvres :

L'étude de danger a été faite.

4 actions à mener :

Réduction des risques à la source

Elaboration de plans d'urgence

Information de la population sur la nature des risques

Réglementation de l'urbanisation autour du site

Les parties prenantes du PPRT sont : l'Etat, la direction départementale de l'équipement, les collectivités locales, l'exploitant industriel et le CLIC (formé par les acteurs locaux choisis par le sous préfet).

Ensuite vient le tour de l'exploitant Rhodia représenté par la personne qui s'occupe de l'hygiène, la santé et l'environnement :

Rhodia est classé Séveso haut en raison de la présence d'un liquide inflammable

27 scénarii ont été élaborés vers l'extérieur et les risques recensés sont :

La dispersion atmosphérique

L'explosion d'équipements

L'incendie

L'explosion d'un nuage de gaz inflammable

Il nous présente les périmètres concernant ces risques. Périmètres à géométrie variable et qui nous paraissent surprenants vu leur découpage (notre analyse : ils sont tout biscornus pour éviter des zones, les bâtis seraient soumis à travaux s'ils étaient dans la zone la plus à risques).

Il en résulte que seuls peuvent être suffisamment impactés pour que des prescriptions (obligatoires) soient prises : le restaurant d'entreprise et la maison de Monsieur Magnain. Des recommandations seront faites pour d'autres bâtis mais ne seront pas obligatoires.

Monsieur Magnain qui n'y est pour rien aura des travaux à faire et ces derniers seront à sa charge.

Je suis intervenue pour que le responsable, à savoir Rhodia, paie les travaux.

Il m'est répondu que des échanges sont en cours avec l'industriel et la mairie sur le sujet mais qu'il n'y a rien d'obligatoire et que si cela se fait, ce ne sera que du fait de la bonne volonté de l'exploitant.

Calendrier :

octobre/novembre : enquête publique

novembre/décembre : rapport du commissaire enquêteur

janvier 2013 : approbation du PPRT

Sylvie et moi apprenons par les représentantes élues de Melle et de la Communauté de Communes qu'un CLIC est prévu le 5 juillet à la préfecture. CIMES n'a pas reçu d'invitation et, à la lecture de la convocation, nous nous apercevons que CIMES n'apparaît pas dans le nouvel arrêté préfectoral qui nomme les membres. Cela s'était déjà produit, c'est pourquoi, nous envoyons un courrier aussitôt, demandant à être à nouveau membre du CLIC et à participer à la réunion du 5 juillet.

Par retour de courrier, nous sommes informés que nous avons gain de cause et que l'association est invitée à la réunion du 5 juillet, d'où ma présence à cette dernière.

Geneviève